



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 2 juillet 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LES AUTORISATIONS D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION SUITE AUX GRAVES ORAGES ET INONDATIONS

Le Gouverneur Cuomo a annoncé qu'il a demandé au Commissaire Joe Martens et au Département de la Protection de l'Environnement (Department of Environmental Conservation) (DEC) de publier une déclaration d'urgence pour autoriser les travaux immédiats dans 23 comtés touchés par de fortes pluies et inondations suite aux graves orages de la semaine dernière. La déclaration d'urgence permet au Département de la Protection de l'Environnement d'autoriser les projets d'urgence et émettre des permis généraux, pour les réparations d'urgence concernant les dommages aux logements, propriétés et structures, et infrastructures publiques, notamment l'enlèvement des débris, et les projets de stabilisation des cours d'eau, des routes et ponts.

De plus, dans les cas où les dégâts ont créé une situation d'urgence qui pourrait menacer la santé ou la sécurité publique, les agences locales et d'Etat, dont les municipalités, peuvent commencer les travaux immédiatement, avant l'approbation d'un permis général par le Département de la Protection de l'Environnement. Le DEC devrait être notifié avant le début des travaux mais si ce n'est pas possible, la notification doit être effectuée dans les 24 heures.

Les propriétaires doivent contacter les bureaux régionaux du DEC pour une assistance à la réception d'un permis général.

« Cette action de l'Etat rationalisera le processus de reprise, permettant aux communautés qui ont été inondées de répondre et reconstruire rapidement sans avoir à faire face à une montagne de bureaucratie », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Cette déclaration d'urgence permettra aux responsables locaux et d'Etat ainsi qu'aux propriétaires privés d'agir rapidement pour empêcher d'autres dommages et stabiliser les structures et infrastructures existantes. »

Dans le cadre de la Loi de l'Etat de New York sur la protection de l'environnement, le DEC peut émettre des permis généraux après une catastrophe naturelle, où il est nécessaire d'entreprendre des types de projets similaires de réparation. Dans ces cas, le DEC peut publier une déclaration d'urgence qui autorise un permis général pour une variété limitée d'activités qui nécessitent d'ordinaire un permis spécial.

French

Le Commissaire du DEC, Joe Martens, a déclaré : « Le Département de la Protection de l'Environnement et d'autres agences de l'Etat travaillent avec les communautés touchées pour minimiser les effets des inondations, atténuer les dommages qui sont survenus et assister aux efforts de reprise. A la lumière des dégâts considérables qui ont été infligés aux communautés et de la déclaration d'urgence publiée par le Gouverneur, des travaux spécifiques peuvent être entrepris en vertu des autorisations d'urgence et des permis généraux, pour que ces réparations importantes puissent démarrer immédiatement. »

Les Comtés touchés sont : Broome, Chenango, Clinton, Delaware, Essex, Franklin, Herkimer, Madison, Montgomery, Oneida, Otsego, Tioga, Schoharie, St. Lawrence, Niagara et Warren, et potentiellement les Comtés Ulster, Sullivan, Dutchess, Orange, Putnam, Rockland et Westchester.

Le DEC doit être consulté sur ces projets afin d'assurer qu'ils seront réalisés avec un impact minimum sur les ressources naturelles et qu'ils n'aggraveront pas les dommages causés par les inondations. Des directives sur la manière de réaliser les travaux afin de protéger les infrastructures et l'environnement ont été postées sur le site web du DEC à <http://www.dec.ny.gov/permits/89343.html>.

Les coordinateurs de projets doivent contacter les bureaux régionaux du DEC pour obtenir des orientations et une assistance générale sur les questions liées aux inondations, comme les dommages aux installations, l'enlèvement des débris et les déchets solides.

Une liste de ces bureaux est consultable à : <http://www.dec.ny.gov/about/50230.html>.

Les informations suivantes concernent la liste des numéros de contact du DEC pour obtenir des permis ou recevoir des conseils sur les projets :

Permis généraux

Les dommages causés par les orages et les inondations ont affecté les propriétés publiques et privées et les infrastructures. Les projets de réparation ou de remplacement sont souvent réalisés dans des endroits sensibles pour l'environnement tels que les cours d'eau et marécages protégés. Parmi les projets qui peuvent être entrepris avec un permis général, on trouve les mesures de stabilisation permanente des berges, notamment l'installation ou la réparation ou l'enrochement ; la restauration des lits de cours d'eau ; et les réparations des ponts et ponceaux.

Région 3: 845-256-3054 (Ulster, Sullivan, Dutchess, Orange, Putnam, Rockland, Westchester)

Région 4: 518-357-2069 (Schoharie, Delaware, Montgomery, Otsego)

Région 5: 518 897-1233 (Clinton, Essex, Franklin, Warren)

Région 6: 315-785-2247 (Herkimer, Oneida, St. Lawrence)

Région 7: 315-426-7438 (Broome, Chenango, Madison, Tioga)

Région 9: 716-851-7165 (Niagara)

Enlèvement des débris/déchets solides

L'un des défis principaux et immédiats que rencontrent les municipalités concerne le besoin d'enlever les débris et de gérer les déchets solides. Les débris perturbent souvent les débits des cours d'eau, obstruent les ponceaux et les ponts, ce qui peut aggraver les inondations. Lors du nettoyage, il est important de séparer les matériaux tels que les déchets ménagers dangereux, les conteneurs de gaz et propane, ou d'autres déchets solides réglementés qui nécessitent un traitement spécial.

Le document suivant fournit des orientations pour la gestion des déchets liés aux orages dans les régions sinistrées :

<http://www.dec.ny.gov/regulations/8751.html>

Région 3: 845-256-3157

Région 4: 518-357-2045

Région 5: 518-623-1212

Région 6: 315-793-2555

Région 7: 315-426-7519

Région 9: 716-851-7220

Réponse aux déversements

Le DEC déploie également des équipes d'intervention en cas de déversement pour évaluer les fuites liées aux inondations dans les régions sinistrées. Pour signaler une fuite suspecte, contacter la ligne d'assistance d'urgence ouverte 24h/24 sur les déversements du DEC au 1-800-457-7362.

Région 3: 845-256-3137

Région 4: 518-357-2399

Région 5: 518-897-1242

Région 6: 315-793-2555

Région 7: 315-426-7519

Région 9: 716-851-7220

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418